



Circulaire administrative

Saison 2024 / 2025

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous avez décidé de rejoindre notre club ou de renouveler votre licence, merci de votre confiance en nous. Nous sommes heureux de vous accueillir au sein du club pour la nouvelle saison 2024/2025 qui débutera le 1^{er} septembre (**RAPPEL : la licence de l'année n'est plus valable après le 31 août....**)

Nous sommes affiliés à la **Fédération Française d'Athlétisme (FFA)**, ce qui vous ouvre droit à une licence sportive officielle assortie d'une assurance. Différentes activités vous sont proposées :

- **ATHLETISME** : pratique de toutes les disciplines de l'athlétisme en compétition : piste – cross – salle - hors stade (running et trail) .
- **ATHLE SANTE** : PILATES / MARCHE NORDIQUE / ACCOMPAGNEMENT RUNNING / BADMINTON (sans compétition et âgé de 14 ans minimum)

1. Assurance

Le club a opté pour l'assurance Responsabilité Civile (RC) proposée par la FFA comprenant aussi une assurance Individuelle Accident de base/Assistance pour les licenciés. Les adhésions à des options complémentaires ne sont pas prises en charge par le club

2. Dossier d'inscription

2.1 Pour une ré-adhésion uniquement (renouvellement) :

1^{er} temps : vous devez remplir votre questionnaire médical reçu sur votre espace licencié sur le site de la Fédération. A réception de votre numéro de licence 2023 vous avez également reçu un code . Sans cette opération de votre propre chef le club ne pourra pas valider votre licence !!!

2^{ème} temps : vous devez nous ramener :

- Le formulaire d'adhésion simplifié daté et signé
- Le règlement de la cotisation

2.2 Nouveau Licencié

1^{er} temps : vous devez nous ramener :

- Le formulaire d'adhésion daté et signé
- Une copie de pièce identité ou page livret de famille de la personne à licencier
- Le règlement de la cotisation

2^{ème} temps : après création par le club vous devrez remplir votre questionnaire médical sur votre espace licencié sur le site de la Fédération. Sans cette opération le club ne pourra pas valider votre licence !!!

3. Montant de l'adhésion annuelle

Sont incluses dans l'adhésion annuelle : la cotisation club aux instances fédérales, l'assurance et la licence en fonction de (s) l'activité (s) choisie (s).

La licence du club est obligatoire pour l'accès aux installations sportives (Voir arrêté municipal).

Le montant de l'adhésion reste inchangé pour la nouvelle saison, les chèques sont à établir à l'ordre de **Saint-Venant Athlétisme**

TARIFS DES LICENCES + Options proposées			Quote-part reversée aux instances FFA	TOTAL adhésion à régler
Activité et Catégories	Type de licence FFA			
Athlétisme (toutes disciplines championnats officiels)	BB - EA - PO	Athlé Découverte	54 €	80 €
	BE – MI	Athlé Compétition	66 €	80 €
	CA -JU – ES – SE – MA		85 €	100 €
Dirigeant athlétisme : MI à MA		Encadrement (comité directeur – entraîneurs - juges)	60 €	80 €
Badminton : à partir de 14 ans révolus		Athlé-Santé Loisir	47 €	80 €
Athlé-Santé : 1 A 3 SEANCES PAR SEMAINE PROGRAMME HEBDOMADAIRE COMPLET (DE 4 à 6 SEANCES)		Athlé-Santé Loisir Running Remise en forme – Marche Nordique Activités de condition physique Accompagnement Running Pilates	47 €	110 €
			47 €	180 €
Athlé-Santé : (hors cas de licence) Séance Marche nordique ou Autres		Carte 10 séances + 2 gratuites Le ticket à la séance		60 € 6 €

- **NOTA HORS STADE** : Seuls les licenciés athlé compétition et athlé running pourront prétendre à une prise en charge par le club selon les modalités fixées en comité directeur. Les coureurs hors stade ne participant pas aux championnats officiels auront une licence running.

4. Horaires et lieux d'entraînement

4.1 Section Athlétisme

Jour	Horaires	Catégories	Lieu
Mardi	18h30 à 20h00	BE et MI compétition uniquement / CA / JU / ES / SE / MA	Salle de sport ou Stade municipal Ou extérieur (sur avis coach)
Mercredi	14h00 à 14h45	BABY ATHLE	
	14h45 à 15h45	ECOLE D'ATHLETISME	
	15h45 à 17h00	POUSSINS	
	17h00 à 18H30	BENJ / MIN / CA	

Jeudi	18h30 à 20h00	CA / JU / ES / SE / MA	
Samedi	9 h 30 à 11 h 00	Entraînement par spécificités Selon directives des coaches	Salle de sport

A noter que le mardi soir seuls les Benjamins et Plus pratiquant la compétition seront acceptés aux entraînements. Pour les anciens seuls seront acceptés ceux qui auront marqué des points au classement du club durant la saison 2023 / 2024, points qui permettent l'obtention de Labels tributaires de subventions et aussi de crédibilité pour l'aménagement de nos infrastructures sportives extérieures.

4.2 Sous-section Badminton

Mercredi de 18h30 à 20h00: Salle de sport allée Charles De Foucault

4.3 Sous-section Athlé Santé

Jour	Horaires	Activités	Lieu
Lundi	8h45 à 10h15	Marche nordique ou running et étirements	Stade municipal
Mardi	9h00 à 10h00	Pilates	Salle Birgy
	18h30 à 20h00	Running	Stade/Salle de sport
Jeudi	9h00 à 11h00	Marche Nordique	Mont Bernançon
	18h30 à 19h30	Pilates	Salle de sport
	18h30 à 20h00	Running	Salle de sport
Samedi	9h00 à 11h00	Marche nordique	Burbure

5. Catégories par années de naissance

Au 1^{er} septembre 2024 (directives fédérales) :

Master	VE -----	1990 et avant
Senior	SE -----	1991 à 2002
Espoir	ES -----	2003 à 2005
Junior	JU -----	2006 - 2007
Cadet	CA -----	2008 - 2009
Minime	MI -----	2010 - 2011
Benjamin	BE -----	2012 - 2013
Poussin	PO -----	2014 - 2015
Éveil Athlétique	EA -----	2016 à 2018
Baby Athlé	BA -----	2019 - 2020

MODE DE PAIEMENT DE L'ADHESION AU CLUB

Le Règlement peut se faire en numéraire ou par chèque à l'ordre de « SAINT VENANT ATHLETISME ». Aussi, nous acceptons les Tickets loisirs des C A F d'Arras et de Calais, les Coupons Sports, les chèques vacances de l'ANCV, et le dispositif Pass'Sport.

A très bientôt, cordialement,
Les membres du bureau.